

# PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

**Première institution de défense du patrimoine**, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

**Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces**, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

**Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité** et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

**Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés**, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

**Votre don ira à un projet de qualité !**

## ► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Lorraine dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



# CONTACTS



## FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Lorraine  
C/O Ffb  
62, avenue de Metz  
54000 Nancy  
03 83 46 86 35  
lorraine@fondation-patrimoine.org  
www.fondation-patrimoine.org  
Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [in](#) [v](#) [i](#)



## MAIRIE DE BOUXIÈRES-AUX-DAMES

1 place de la Mairie  
54136 Bouxieres-aux-Dames  
03 83 22 72 09  
mairie-de-bouxieres-aux-dames@wanadoo.fr

## NOS PARTENAIRES



► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DES

# peintures murales du choeur de l'église de Bouxières-aux-Dames

Meurthe-et-Moselle



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture : Mairie de Bouxières-aux-Dames - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez  
tous les projets sur  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

# LE PROJET

## Description

### UNE DÉCOUVERTE EXCEPTIONNELLE...

Les peintures murales de l'église paroissiale Saint-Martin ont été rénovées en octobre 2017, une restauration attendue depuis plus de 40 ans. Aujourd'hui, au dire des spécialistes, nous sommes en présence d'un programme iconographique riche et complexe, l'un des plus beaux exemples de l'art pictural médiéval en Lorraine.

Au cours de ces travaux, un heureux hasard a fait apparaître que le mur Est du chœur portait des éléments de décors, alors qu'on s'accordait à penser que ce mur chevet, remanié au XIXe, était vierge de toute représentation. Dès lors, on ne pouvait s'empêcher de penser que là, on trouverait d'autres trésors et les réponses aux questions d'interprétation qu'a suscitées la renaissance de ces peintures.

### LE PROJET DE RESTAURATION

La municipalité de Bouxières-aux-Dames a fait procéder à des sondages du mur et les constatations sont très prometteuses.

Elle souhaite en conséquence poursuivre cette campagne de restauration par une seconde phase de travaux en reconduisant son partenariat avec la Fondation du patrimoine et l'association Connaissance et Renaissance du Vieux Bouxières.

C'est dans le cadre de ce partenariat qu'est fait un appel au mécénat populaire. Vous pouvez apporter votre soutien financier à ce projet et contribuer ainsi à la renaissance et à la préservation de ce patrimoine exceptionnel.

Montant des travaux	27 130 € HT
Objectif de collecte	6 000 €
Début des travaux	Février 2020

# BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration des peintures murales du chœur de l'église de Bouxières-aux-Dames

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé

### Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/41634](http://www.fondation-patrimoine.org/41634)

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



### Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine**  
peintures murales du chœur de l'église de Bouxières-aux-Dames

Le montant de mon don est de \_\_\_\_\_ €

Nom ou Société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.\*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu  sur la fortune immobilière  sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
<small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
<small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
<small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>			

\*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



Crédit photos © Mairie de Bouxières-aux-Dames